

Entreprises et Biodiversité *EBEvie et Prix : deux actions phares pour sensibiliser et inciter à l'action*

Afin de favoriser la prise en compte de la biodiversité par les entreprises, le ministère a mis en place un outil de sensibilisation leur proposant des pistes d'actions en vue de limiter leurs impacts sur la biodiversité. Cet outil, baptisé EBEvie, vise à aider les entreprises à comprendre les enjeux que la biodiversité représente pour elles. Il leur propose des actions pour mieux intégrer la biodiversité dans leur stratégie de développement. Le ministère décerne aussi, depuis 2010, Année Internationale de la Biodiversité, des prix récompensant les produits ou démarches particulièrement innovants en faveur de la biodiversité.

L'outil EBEvie, comme la création d'une catégorie « biodiversité » au sein des Prix Entreprises et Environnement, s'inscrit dans le cadre des actions lancées en 2010 par le Ministère sur les entreprises et la biodiversité à l'occasion de l'Année Internationale de la Biodiversité (encadré 1). Il a été créé dans le but de favoriser l'intégration de la biodiversité dans le fonctionnement et les stratégies d'entreprise ; il s'adresse particulièrement aux PME et aux entreprises de taille intermédiaire (ETI).

Des entreprises pas toujours conscientes de leurs interactions avec les écosystèmes

Les entreprises jouent un rôle majeur vis-à-vis de la biodiversité, tant par les impacts de leurs activités sur les espèces et les milieux naturels que par les

bénéfices qu'elles peuvent tirer des biens et des services fournis par la biodiversité. Certaines n'en ont, toutefois, pas toujours conscience. C'est ce que révèle une enquête menée par le ministère en 2010 auprès de 3 600 entreprises (voir *Pour en savoir plus*). Ainsi, si deux tiers d'entre elles se déclarent conscientes de leurs impacts négatifs sur la biodiversité, un tiers seulement ont conscience de leur dépendance vis-à-vis des services fournis par les écosystèmes. Elles sont encore peu nombreuses à intégrer la biodiversité dans leur stratégie (10 %). Les grandes entreprises (de plus de 500 salariés) apparaissent comme les plus actives : elles s'engagent au niveau international (encadré 2) et 66 % d'entre elles mettent en place au moins une mesure en faveur de la biodiversité ou envisagent de le faire.

Encadré 1 : Une mobilisation internationale et nationale pour la biodiversité

A la suite de la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies déclarant 2010 Année Internationale de la Biodiversité (AIB), la France a proclamé la biodiversité cause majeure pour 2010 et le ministère du développement durable s'est fixé trois objectifs : sensibiliser le public français (entreprises, grand public et collectivités locales), montrer comment les enjeux de la biodiversité sont intégrés dans toutes les politiques publiques et mobiliser l'ensemble des partenaires pour améliorer et renforcer les politiques nationales de conservation et de gestion de la biodiversité. Cette mobilisation se fait, par exemple, dans le cadre de la révision de la Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) qui vise notamment à inverser la tendance à la dégradation des écosystèmes, mise en évidence notamment par l'Évaluation des Écosystèmes pour le Millénaire (MEA).

La SNB constitue le volet « biodiversité » de la Stratégie nationale pour le développement durable et décline en France les objectifs que s'est fixés la communauté internationale dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique.

Les freins à la mise en œuvre d’actions en faveur de la biodiversité ont été identifiés par une étude réalisée également en 2010 par le ministère (encadré 3). Parmi ceux-ci :

- **La difficulté à comprendre la biodiversité du point de vue de l’entreprise.** La plupart des personnes interrogées ont une compréhension partielle de la biodiversité. Cette perception les empêche de voir les liens que leur entreprise entretient réellement avec le vivant ;
- **La difficulté à opérer des choix stratégiques en faveur de la biodiversité** compte tenu du manque d’éléments factuels d’aide à la décision et de recul, de la conjoncture économique et du risque de décalage avec le marché ou les règles concurrentielles ;
- **La difficulté à mettre en œuvre des actions** compte tenu du manque de moyens humains mobilisables dans les petites entreprises et de la difficulté à identifier correctement les méthodes et les outils sur lesquels s’appuyer.

EBEvie*, un nouvel outil web d’auto-évaluation

L’outil EBEvie (E pour évaluation, B pour biodiversité et E pour entreprise) a vocation à lever certains de ces freins, en jouant notamment sur les leviers d’action également identifiés par l’étude, principalement : une gestion du risque (réglementaire ou économique par exemple), une réduction des coûts, un intérêt pour l’image, un intérêt pour les collaborateurs ainsi qu’une augmentation de la valeur.

Il a été conçu de façon à permettre aux entreprises d’évaluer leurs liens d’interdépendance avec la biodiversité et, ce faisant, de les sensibiliser aux enjeux de la biodiversité et de leur montrer son importance pour le développement de leur activité. L’outil a également pour ambition de leur donner des pistes pour agir afin qu’elles prennent mieux en compte et qu’elles intègrent le vivant dans leurs activités. Il constitue un préalable avant la mise en œuvre d’une méthodologie plus complexe et ne se substitue donc pas aux outils développés par ailleurs.

Sa conception, simple et pratique, se veut pédagogique pour permettre une appropriation facile par toutes les entreprises, y compris les plus petites.

EBEvie se présente sous la forme d’un parcours, organisé en trois niveaux (comprendre, évaluer, agir) qui s’articulent autour des différentes fonctions de l’entreprise (ressources humaines / management, marketing / vente / distribution, finance / gestion, etc. :

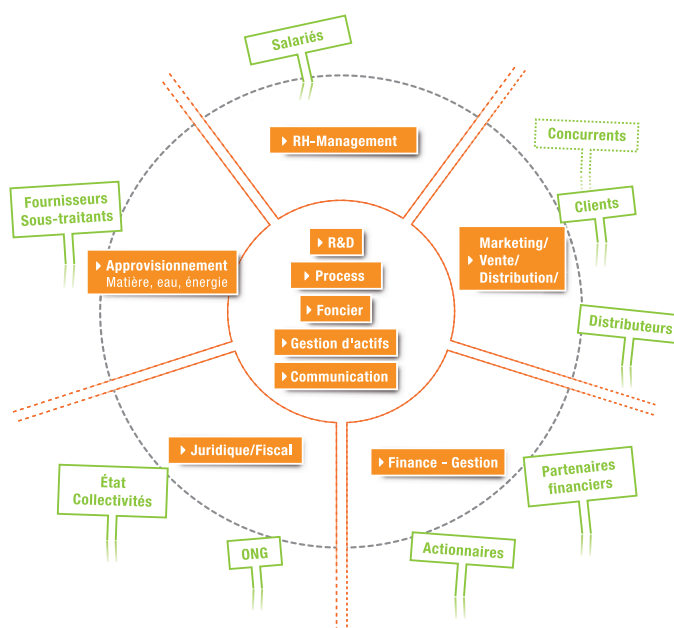
- Le premier niveau, intitulé « comprendre », met en évidence les liens qui peuvent exister entre

l’entreprise et la biodiversité sous la forme d’exemples illustrés et de données chiffrées,

- Le deuxième niveau, intitulé « évaluer », permet à l’entreprise d’évaluer, pour chaque fonction qui la compose, le niveau de dépendance de la fonction vis-à-vis de la biodiversité ainsi que le niveau d’impact de la fonction sur la biodiversité. Ce niveau se présente sous la forme d’un questionnaire à choix multiples qui oblige l’internaute à approfondir le positionnement de son entreprise.
- Le troisième niveau, intitulé « agir », propose une série d’actions à mettre en œuvre afin que l’entreprise intègre mieux la biodiversité dans sa stratégie de développement.

La navigation se fait grâce à une *carte schématique* (ci-dessous) des fonctions de l’entreprise que cette dernière retrouve à chaque niveau. EBEvie propose ainsi une multiplicité de clés d’entrée puisque l’entreprise peut choisir, « à la carte », entre différentes fonctions et différents niveaux.

Carte schématique des fonctions de l’entreprise dans l’outil EBEvie*



Source : site MEDDTL

* L’outil EBEvie et l’étude citée dans l’encadré 3 ont été réalisés dans le cadre d’un marché d’assistance avec le bureau-conseil Dervenn, associé à Indigo, Icom, Inspire, Orée.

Conférences de sensibilisation et de promotion d'EBEvie

EBEvie est présenté au cours de conférences organisées par le ministère depuis 2010. De façon générale, ces conférences visent à sensibiliser les entreprises aux enjeux de la biodiversité et à favoriser son intégration dans leurs stratégies. Elles visent à démontrer que la biodiversité n'est pas un sujet environnemental de plus, mais une approche renouvelée de l'environnement, intégrant l'ensemble des interactions entre l'homme et son écosystème.

Les trois conférences intitulées « La biodiversité, un atout pour mon entreprise » organisées en 2010 ont été suivies de nombreuses connexions, 400 à fin décembre 2010, après un trimestre seulement de mise en ligne.

Le ministère poursuit cette action en 2011 et 2012 dans toutes les régions, dans le cadre de la territorialisation du Grenelle de l'environnement, en y associant notamment l'Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie (ACFCI), au plus près du terrain.

Exemples de bonnes pratiques avec les Prix Entreprises et Environnement

En créant une catégorie « biodiversité » au sein des Prix Entreprises et Environnement, le ministère a voulu montrer que la biodiversité peut être une opportunité commerciale alors que les entreprises n'y voient, d'après l'enquête, qu'un facteur potentiel de différenciation.

Organisés depuis 1987, les Prix Entreprises et Environnement ont vocation à faire évoluer les comportements et les modes de consommation et de production dans le sens du développement durable en récompensant les entreprises les plus innovantes en la matière. Pour l'édition 2010, une nouvelle catégorie « Biodiversité et entreprises » a été créée, avec quatre mentions. Elle a récompensé cinq entreprises :

- la société d'ingénierie et de conseil Egis a obtenu le grand prix de la catégorie ainsi que la mention spéciale « produit pour la biodiversité » pour l'« éco-cavalier » (photo) ;
- Agrivair-Nestlé Waters France a obtenu la mention spéciale « démarche de gestion de site » pour sa politique de préservation de l'eau autour de la source de Vittel ;
- Biotope a obtenu la mention spéciale « idée pour la biodiversité » pour son système Chirotech© ;
- Botanic a obtenu la mention spéciale « initiative de sensibilisation pour le dispositif éco-jardinier® » ;
- Léa Nature est le coup de cœur du jury pour sa journée de l'environnement.

L'« éco-cavalier » d'Egis

L'« éco-cavalier » (photo) est un cavalier destiné à lester les conduites sous-marines et à créer de nouveaux abris adaptés à la faune et à la flore marine. Au-delà de sa fonction technico-économique – maintenir une canalisation d'approvisionnement au fond de l'eau – l'éco-cavalier est donc également vecteur de biodiversité puisqu'il permet de restaurer les habitats et les fonctions écologiques associées, de diversifier les espèces, d'augmenter la résilience en favorisant la biodiversité, de compenser les effets de la surpêche et d'améliorer la qualité de l'eau en favorisant la bio-filtration naturelle des polluants.

éco-cavalier



Source : modèle déposé Egis ; copyright Sylvain Pioch, « Egis Eau »

Préservation de l'eau autour de la source de Vittel par Neslé

Depuis près de 20 ans, Nestlé Waters France met en place des mesures de protection environnementale « zéro pesticide », destinées à préserver la qualité originelle de ses sources autour de Vittel. Cette politique s'est appuyée sur une approche à la fois scientifique et concertée avec les parties prenantes. Elle a permis de concilier développement économique local et pérennité des ressources en eau, en fédérant les principaux acteurs et notamment les agriculteurs via des systèmes de paiement pour services environnementaux. Ces initiatives ont conduit aujourd'hui à une restauration de la qualité des écosystèmes locaux, avec une richesse de biodiversité équivalente à celle de certains espaces protégés.

Le système Chirotech© de Biotope

Chirotech© permet de concilier le développement de l'énergie éolienne et la préservation des chauves-souris. En partenariat avec le constructeur d'éoliennes Nordex, le système est développé à partir de la modélisation du comportement particulier des chauves-souris, pour commander automatiquement des arrêts machines sur les créneaux de temps où elles font courir un risque aux chiroptères.

Le dispositif éco-jardinier® de Botanic

Le dispositif éco-jardinier® est un programme de sensibilisation au jardinage écologique mis en place en 2006 par Botanic. Ses initiatives en faveur du développement durable ont conduit à la suppression totale depuis janvier 2008 des pesticides et des engrais chimiques de tous ses magasins. Ce dispositif s'inscrit dans un cadre plus large, le « Pacte botanic® pour un nouveau mode de vie », qui est un plan d'action sur 3 ans visant à intégrer des critères de développement durable dans l'ensemble de l'offre produits de Botanic.

Léa Nature et sa journée de l'environnement

Depuis dix ans, le Groupe Léa Nature organise chaque année une journée de sensibilisation à la protection

de la nature pour l'ensemble de ses salariés et de leurs enfants. Tous participent ainsi à une prise de conscience environnementale : ateliers pratiques, locations d'expositions, diffusion de films engagés, partenariats avec plusieurs associations locales, spectacles pour enfants, nettoyage de plages... Depuis 2007, cette journée est l'occasion pour Léa Nature d'inviter un expert de renom, dans le cadre d'une conférence-débat ouverte au grand public.

Extension au domaine public en 2011

En 2011, le ministère prévoit d'adapter l'outil EBE Vie aux établissements et entreprises publics afin qu'ils puissent également mesurer leurs interrelations en termes d'impact et de dépendance vis-à-vis de la biodiversité et l'intégrer dans leur stratégie d'activités et de fonctionnement.

Encadré 2 : La mobilisation des entreprises françaises à Nagoya

Les grandes entreprises françaises se sont mobilisées à l'occasion de la conférence de Nagoya en octobre 2010 en s'engageant à prendre en compte la biodiversité dans leurs stratégies, leurs pratiques et leur développement. Elle ont ainsi soutenu l'adoption du protocole sur l'Accès aux ressources génétiques et le partage des avantages liés à leur utilisation. Ce Protocole permet de fixer des règles internationales partagées, qui déclinent le principe affirmé par la Convention selon lequel il n'est plus possible d'exploiter la richesse génétique d'un pays sans obtenir son consentement et lui offrir une contrepartie, financière ou en nature.

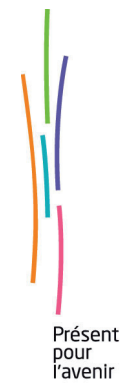
Les signataires du texte sont l'Association Française des Entreprises pour l'Environnement, l'Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie, le Centre des Jeunes Dirigeants d'entreprises, le Medef, l'Association pour le Développement du Mécénat Industriel et Commercial (Admical) et Orée.

Encadré 3 : Objectifs et modalités de l'étude*

« Le management de la biodiversité dans les entreprises, freins et leviers à la mise en œuvre d'actions en faveur du vivant dans les PME »

A la suite d'une enquête réalisée auprès de 3 600 entreprises pour mesurer la prise de conscience de leurs interactions avec les écosystèmes et l'intégration de la biodiversité dans leur stratégie (voir Pour en savoir plus), le ministère a réalisé en 2010 une étude visant à évaluer le niveau de maturité des entreprises vis-à-vis des enjeux liés à la biodiversité et à comprendre les freins et les leviers à l'intégration de la biodiversité dans leur fonctionnement et leur stratégie de développement. L'étude a recouru à une série d'entretiens et tests qualitatifs réalisés auprès de 10 cadres dirigeants de PME ou d'entreprises de taille intermédiaire (ETI) ainsi qu'auprès de 12 experts ou témoins, cadres dirigeants de grands groupes ou membres d'associations. En 2011, le ministère prévoit d'extraire de cette étude un guide opérationnel à destination des entreprises.

*voir l'astérisque de la page 2.



Présent
pour
l'avenir

le
point sur

Commissariat général
au développement
durable

Service de l'économie,
de l'évaluation
et de l'intégration
du développement durable

Tour Voltaire
92055 La Défense cedex
tél. : 01.40.81.21.22

Directrice de la publication
Françoise Maurel

Rédactrice en chef
Laurence Demeulenaere

ISSN : 2100-1634

Dépôt légal : Juin 2011

conception graphique
MEDDTL/CGDD/SEEIDD



imprimé
sur du papier
certifié écolabel
européen,
www.eco-label.com

Pour en savoir plus :

Cet article a été rédigé par **Sarah Quatresous** (tél. 01 40 81 12 66) et **Michel Baudouin** (tél. 01 40 81 26 56)

« Entreprises et biodiversité – Premiers résultats d'enquête », Le Point sur n°72, CGDD février 2011 (l'exploitation complète de l'enquête sera publiée dans la collection Etudes et documents du CGDD courant 2011).

L'outil EBEvie est disponible sur le site www.developpement-durable.gouv.fr

A paraître : un guide à destination des entreprises